Qu’avez-vous retenu de la réunion de lancement ?

Voici ce que nous avons retenu de la réunion de lancement. Ces éléments vous paraissent-ils conformes au débat que nous avons eu jeudi soir ? Voyez-vous d’autres enseignements ? Merci de nous faire part de vos remarques dans la semaine. Elles permettront de compléter le compte-rendu que nous vous proposons ici avant de le mettre en ligne et de l’inclure au compte-rendu du débat public. Il ne s’agit pas ici de relancer le débat, nous aurons tant d’occasions de le faire, mais bien de construire ensemble un compte-rendu aussi fidèle que possible de la réunion…

La réunion d’ouverture du débat public s’est tenue hier en soirée salle Jacques Tati à Saint-Germain-en-Laye en présence de deux cents personnes environ. Ouverte vers 20 h 30, la réunion s’est poursuivie jusqu’à minuit après les interventions d’une trentaine de participants, en particulier des élus du territoire, mais aussi de responsables associatifs parfois impliqués de longue date dans les discussions sur Seine Aval.

Cette première réunion s’est déroulée en trois temps. Philippe Marzolf a tout d’abord rappelé les missions du débat public et le rôle de la commission. Dans un deuxième temps, trois intervenants ont donné un éclairage sur l’histoire et le contexte du projet de refonte de la station d’épuration Seine aval. Enfin, trois représentants du SIAAP en ont présenté les objectifs ainsi que les engagements de leur institution. Différents interpellateurs (trois élus et deux représentants associatifs) ont fait part leurs premières réflexions. À noter plusieurs éléments de discussion et de controverse apparus au cours de la réunion :

- Quel sera le processus de décision ?

La CPDP a rappelé que le processus de décision était bien défini. Deux mois après la fin du débat public, la commission publiera un compte-rendu. Dans un délai de 3 mois, le maître d’ouvrage, en l’espèce le SIAAP, annoncera alors sa décision, la CPDP lui demandant de motiver cette dernière en faisant référence aux arguments exprimés tout au long du débat public. A la question du rôle de l’Etat dans la décision, il a été répondu que l’assainissement constitue une compétence exercée par les collectivités et qu’à ce titre l’Etat n’est pas décideur des investissements.

- Quelle est la finalité du débat ?

Les avis sur la finalité du débat public ont été assez partagés.

Les représentants du SIAAP ont déclaré à plusieurs reprises « attendre beaucoup » de ce débat parce que le projet est « à construire collectivement ». D’autres intervenants ont estimé que si « la commission ouvre le débat sur l’opportunité » du projet, le SIAAP ne « veut lui qu’un enrichissement » de son projet. Par ailleurs, plusieurs interventions ont souligné qu’à cause des retards vis-à-vis de la réglementation européenne et des risques d’amendes, « nous sommes dans l’entonnoir ». Ces analyses faisaient dire à un intervenant « avons-nous vraiment le choix de faire ou non ce projet ? »

- Faut-il limiter Seine aval à 1,5 millions de m^3 ?

Cette question a été au cœur de nombreuses interventions.

La SIAAP a estimé que ce volume était l'optimum. Un optimum fondé sur des estimations précises : une augmentation limitée de la population du territoire SIAAP, une légère augmentation des surfaces imperméabilisées, une limitation de la consommation d'eau des particuliers et des entreprises. Il a rappelé que la déconcentration avait été fortement engagée (réduction de 2,3 millions à 1,7 millions de m3 par jour après la refonte) et que les nouvelles infrastructures, prévues au "scénario C", seraient bientôt utilisées au maximum de leurs capacités.

Le débat a porté sur la réalisation du scénario « C » du schéma d'assainissement de 1997. Celui-ci prévoyait notamment la construction de deux usines de traitement, qui n'ont finalement pas vu le jour. Un responsable associatif a alors estimé que l'on ne pouvait pas parler de réalisation du scénario C dès lors que ces deux usines n'avaient pas été construites. Pour d'autres intervenants, il convient de poursuivre une action volontariste permettant de descendre en dessous des 1,5 millions de m3 traités à Seine aval. Une personne s'est toutefois interrogée sur l'intérêt de la construction de micro-stations. Un représentant associatif a demandé des précisions quant au statut actuel de ce chiffre de 1,5 millions : est-ce un simple résultat d'étude, est-ce un engagement ou est-ce déjà une décision ? Une personne s'est par ailleurs étonnée du débit de référence de l'usine, fixé dans le cadre du projet de refonte à 2,3 millions de m3 par jour après la refonte) et que les nouvelles infrastructures, prévues au "scénario C", seraient bientôt utilisées au maximum de leurs capacités. Le représentant du Conseil régional a indiqué qu'il souhaitait poursuivre la politique de déconcentration afin de limiter l'usage des gros réseaux de collecteurs coûteux et risqués. Ainsi, un nouveau projet d'usine localisée à Clichy a été inscrit dans le SDRIF.

- Peut-on tendre vers le zéro nuisance ?

Le SIAAP a indiqué d'emblée que l'objectif était de réduire les nuisances et de tendre vers le zéro nuisance. Rapidement, un intervenant a demandé si avec les nouvelles techniques et 800 millions d'euros les nuisances olfactives seraient éradiquées. La réponse du SIAAP a été très nette : « oui, nous pourrons en 10 ans ».

Cet engagement a suscité des commentaires. Certains participants ont rappelé que ces trente dernières années, le SIAAP avait toujours affirmé que ses projets permettraient de réduire les nuisances. Plusieurs témoignages ont reconnu une amélioration de la situation depuis les années 90 mais aussi noté une détérioration récente. Sur les nuisances, le débat a porté sur la question suivante : le zéro nuisance est-il possible pour une usine de grande taille ? Les représentants du SIAAP estiment que si la réduction des nuisances est définie dès la conception, il est possible d'atteindre sur Achères les mêmes résultats que sur des usines de plus petite taille. Cette position est soutenue par le représentant du Conseil régional qui estime que « l'échelle ne joue pas sur la pollution locale ».

Ces arguments ne sont pas partagés par de nombreux intervenants qui considèrent que la taille de l'usine accroît les risques de pollution locale.

- Faut-il refondre ?

Le SIAAP a indiqué que, pour atteindre les différents objectifs assignés au projet (le respect des réglementations européennes, le zéro nuisance, la reconquête des espaces, la valorisation des boues), la refonte était devenue indispensable parce que les ouvrages existants ne supporteraient pas toutes les améliorations à apporter.

Cette affirmation n'a pas soulevé d'oppositions, mais quelques remarques. Un responsable syndical a souligné que seule une refonte permettrait de réduire les antagonismes entre les conditions de vie des riverains et les conditions de travail des salariés. En effet, il a estimé que seule une prise en compte de la problématique des odeurs dans la conception même des bâtiments permettrait de construire des installations confinées mais sans nuisance et sans risque pour les salariés.

Un responsable associatif a rappelé que pendant des années, le SIAAP leur avait affirmé qu'il était possible de réduire les nuisances en procédant par une amélioration régulière des installations. Il s'est interrogé sur les motivations de ce changement de position. Un autre intervenant a estimé que « nous sommes d'accord pour la refonte, mais pas pour faire un monstre ».

- Quels financements ? Quelle gouvernance du SIAAP ?

Plusieurs intervenants ont évoqué les enjeux financiers de la refonte et les conséquences négatives pour d'autres projets. Ainsi, un élu a estime que « les communes qui ont le plus investi pour construire des réseaux séparatifs sont aujourd'hui et seront demain les plus pénalisées ». D'autres élus ont posé des questions sur leur association aux décisions, les conditions de la représentation des syndicats d'assainissement et des départements de la grande couronne au conseil d'administration du SIAAP ont été discutées. Le Président du SIAAP a précisé qu'il relayait ces questions vers son conseil d'administration. Un représentant de la commune de Saint Germain-en-Laye a regretté que la station d'épuration Seine aval ne génère pas, du fait du statut du SIAAP qui est une collectivité locale, de taxe professionnelle pour la commune d'implantation.

D'autres sujets ont été évoqués et en particulier : la planification et le déroulement des travaux, le traitement des boues, la réinfiltration des eaux de pluie à la parcelle, la gestion des incidents et aussi le développement d'une politique de prévention des pollutions. Merci de faire vos remarques sur ces éléments de compte-rendu dans les 8 jours. Ils seront ensuite intégrés au compte rendu du débat public rédigé par la Commission.